

A R T I C L E S E P T I E M E.

GENÈVE, Réformée & Aristo-Démocratique.

Nous avons déjà tracé le tableau civil, politique & moral de Genève, celui de son commerce, & une esquisse de ses usages, avec quelques extraits de l'Edit de pacification de 1782. Nous avons décrit les principaux endroits qui bordent le lac (*) de Genève, relativement à la Suisse: nous avons observé que le passage du Rhône au-dessous du lac Léman, & le voisinage de cette petite mer poissonneuse, doivent avoir occasionné, dans des temps fort anciens, l'établissement de quelques chaumières de pâtres & de pêcheurs dans cette île & sur cette colline, qu'occupe aujourd'hui la ville (**) de Genève (1), appelée *Geneva* par les Romains, & *Gebenna* dans le moyen âge. Elle appartenait aux Allobroges, quand cette nation passa sous le joug des Romains, cent-vingt-deux ans avant l'Ere chrétienne. On la fortifia pour servir de barrière contre les Nations germaniques, qui menaçoient sans cesse les Gaules & l'Italie. Jules César en fit sa place d'armes, pendant que les Helvétiens faisoient les préparatifs d'une invasion, & leur opposa un mur, ou plutôt un retranchement, qui s'étendoit (2) depuis le lac Léman jusqu'au Mont-Jura. Cet espace se renfermoit entre Genève, où le Rhône sort du Lac, & le mont du *Wache*, qui resserre la rive gauche du Rhône, en même temps que le *Crédo*, qui tient au Mont-Jura, resserre la rive droite, dans l'endroit où le fort de la *Cluse* défend cette gorge, au passage de laquelle le Rhône est presque couvert par ces deux croupes de montagne. La défaite totale des Helvétiens assujettit à la République Romaine leur pays, qui comprenoit la majeure partie de la Suisse moderne. Genève fut mieux fortifiée, & s'accrut (3) sous les successeurs de César. Une Colonie (4) romaine, établie sur le bord septentrional du lac, augmenta sa sûreté. Sa police se perfectionna; & tandis que les défrichemens s'étendoient de plus en plus autour d'elle, l'avantage &

l'agrément de sa situation la rendoient toujours plus florissante: aussi trouve-t-on dans cette ville quantité d'inscriptions romaines.

Le Christianisme pénétra à Genève dès le troisième siècle; mais on ne connoît le nom de ses Evêques que depuis le milieu du quatrième. On dit qu'ils étoient d'abord suffragans d'Arles, ils le devinrent ensuite de Vienne. L'opinion qu'il y avoit autrefois un Temple d'Apollon à la place où est aujourd'hui le Temple de Saint-Pierre, l'ancienne Eglise cathédrale, est fondée sur une preuve assez légère. C'est une tête du soleil, placée dans un des murs du Temple. Ni *Spon*, ni *Patin* qu'il cite, ne l'ont jugée de la bonne antiquité. Quelques inscriptions anciennes, contenant des vers à Apollon, servent uniquement à prouver le culte que des particuliers rendoient à ce Dieu.

De nouvelles (5) invasions des peuples du nord, facilitées par l'affoiblissement intérieur de l'Empire, arrêtèrent bientôt les progrès de la population & de l'industrie dans les provinces qui n'avoient pas souffert des catastrophes, dont la Capitale étoit sans cesse le sanglant théâtre. Mais enfin la chute violente & presque entière de cet Empire immense, & la dissolution de ses parties, furent accompagnées du bouleversement des pays qui lui avoient été soumis. Les Barbares usurperent la souveraineté sur les provinces épuisées & consternées. Genève & les pays circonvoisins furent le partage des *Bourguignons*, dont les états devinrent la proie des *Francs*. Des Rois féroces ou imbeciles ne furent point donner une constitution solide à leur Empire. Les usages militaires qui leur servoient de loix, produisirent bientôt l'anarchie; chaque Officier s'appropriâ les droits de sa charge, & se rendit indépendant. Le soin de la police intérieure fut plutôt abandonné que concédé au peuple des villes.

(*) Planches, numéros 193, 6 double, 7, 8, 11, 76, 134.

(**) Planches, numéros 2, 8, 11, 12 double, 19, 76 & 134.

(1) *Spon*, Histoire de Genève, in-4°. avec fig. Genève, 1730.

Besson, Mém. pour l'Hist. Ecclési. des diocèses de Genève, Tarantaise, &c. Annecy, 1759, in-4°.

Gallia Christiana vetus, tom. II, pages 594 & seq.

Bochar, Mém. sur l'Hist. anc. de la Suisse, tom. I, pag. 165-168; & tom. III, pages 321-324.

D'Anville, Notice de la Gaule, pages 347-348.

Leu, Dict. hist. de la Suisse, tom. VIII, pages 281-420.

L'Etat & les Délices de la Suisse, tom. IV, pages 208-276: dern. édition.

Faesi, Topog. de la Suisse, tom. IV, pages 328-438.

Tschanner, Dict. geog. de la Suisse, tom. I, pages 215-242.

Fueslin, Topog. de la Suisse, tom. III, pages 444-488.

Stinner, Voyage dans la Suisse occidentale, tom. II, pages 1-132.

Meiners, Lettres sur la Suisse, tom. II, pages 186-237. Berlin, 1785, in-8°. en allemand.

(2) Dissertation sur le retranchement de César près de Genève, par M. *Butini*, Docteur en Médecine, dans le second tome de l'Hist. de Genève, par *Spon*, pages 289-299, avec la Carte de ce retranchement.

D'Anville, Notice de la Gaule, pages 470-471.

(3) Dans une Inscription du Recueil de Gruter, *Genevensis Provincia* désigne le district particulier de cette ville, compris dans l'étendue de pays qu'occupaient les *Allobroges*, & à l'extrémité duquel Genève étoit située. Pour trouver quelque autre mention de cette ville dans les monumens de l'âge romain, il faut passer aux Itinéraires & à la Notice des Provinces de la Gaule. Son nom est écrit *Cenava*, & même *Genabum*, en quelques exemplaires de l'Itinéraire d'*Antonin*; *Gennava* dans la Table Théodossienne. *Civitas Genavensium* suit immédiatement la Métropole, in *Provincia Viennensi*, dans la Notice. Les Ecrivains du moyen âge disent *Janua*, ou *Januba*; & le nom de Genève chez les Allemands, est *Genff*. M. d'*Arville* ne voit point sur quel fondement cette ville est appelée *Colonia Allobrogum* dans quelques livres, comme y ayant été imprimés.

(4) *Colonia*, ou *Civitas Equestris*, aujourd'hui Nyon, dans le Canton de Berne. M. le Baron de *Zur-Lauben* a publié deux chartes du dixième siècle, expédiées sous le regne de Rodolf II, Roi de Bourgogne, & qui concernent Genève, Lausanne & le *Pagus Equestris*: ce Canton comprenoit Nyon & ses environs. Ces deux chartes sont insérées, avec leur explication, dans le *Museum Helveticum*, Septembre 1784, pages 257-273. Zurich, in-8°.

(5) *Tschanner*, Dict. geog. de la Suisse, tom. I, pages 216 & suiv.

Après une longue succession de Princes, indignes d'être connus de la postérité, Charlemagne parut; & quoique conquérant, il fut le législateur & le bienfaiteur des peuples. Il rassembla en 773 une division de son armée à Genève, pour la conduire par le mont *Cenis* contre Didier, Roi des Lombards, tandis que le Duc *Bernard*, son oncle paternel, pénétrait à la tête de l'autre division en Italie par le *Mont-Jou*. Le Poète Saxon, qui nous a laissé en vers les actions de Charlemagne, & qui vivoit sous l'Empereur Arnou, a détaillé l'expédition d'Italie en 773. Il appelle (6) Genève *Genua*, & exprime la situation de cette ville sur le Rhône.

*Atque suo statim regno collegit (Carolus) ab omni
Roboris immensi variis ex gentibus agmen.
Quod secum ducens Genuam pervenit ad urbem;
Quam rapido cursu Rhodanus præterfluit amnis.*

Dans le dénombrement des vastes états de Charlemagne, sous ses successeurs, Genève fut comprise successivement dans le nouveau royaume de Bourgogne, autrement le royaume d'*Arles*. Après l'extinction de cette Monarchie éphémère, les provinces dont elle avoit été composée furent réunies à l'Empire Germanique, sous Conrad II, dit le *Salique*, héritier du dernier Roi de Bourgogne, Rodolphe III. Mais l'autorité des Empereurs, précaire en Allemagne, étoit devenue à peu près nulle dans les Provinces de la frontière. Les grands vassaux s'étoient rendus indépendans; la nécessité avoit appris aux villes à se défendre en s'unissant, & à se gouverner elles-mêmes; & les chefs de l'Empire, trop foibles pour maintenir leur propre autorité, protégeoient les confédérations des Communes, & augmentoient leurs libertés, pour opposer un contre-poids à la puissance abusive des Barons.

Au milieu de cette confusion, que des révolutions fréquentes, une fermentation universelle, & une ignorance profonde, prolongerent pendant plusieurs siècles, le Clergé, réuni sous un chef, étoit adroitement parvenu à joindre une grande portion de Jurisdiction temporelle à la Jurisdiction spirituelle, déjà trop impérieuse. Ainsi les Evêques de Genève, de même que ceux de *Lausanne* & de *Sion*, avoient obtenu des Empereurs les titres de Princes & de Souverains sur la ville, & sur un territoire considérable dans ses environs. On ne prolongera pas plus loin ce tableau de révolutions, on dira seulement avec un Observateur (7) *François*, que jusqu'à l'époque où l'Evêque de Genève, *Pierre de la Baume*, sortit de cette ville le 14 Juillet 1533, par une voûte souterraine, au milieu de la fermentation que la *nouvelle Reforme de Religion* y avoit excitée, & dont il craignoit les suites violentes, que jusqu'à cette époque de 1533, l'histoire des Genevois n'est qu'un tissu de guerres intestines, de complots, de

séditions, d'affassinats, de supplices injustes, & de factions, tantôt pour les Comtes de Genevois & de Savoie, tantôt pour les Evêques. En 1535, le 27 Août, le Grand-Conseil adopta les formes du nouveau Concile proposé par le véhément *Farel*.

La ville de Genève est située à l'extrémité du lac de même nom, à l'endroit où le Rhône sort de ce lac, pour aller porter ses eaux en France. Elle occupe les deux bords de ce fleuve, qui la partage ainsi en deux parties inégales. La plus grande, qui est proprement la ville de Genève, occupe le côté gauche de la rivière; & c'est par cette raison qu'elle faisoit anciennement partie de la province des *Allobroges*. Elle est bâtie en partie dans la plaine & comprend le quartier qu'on appelle le quartier *les Rues basses*, & en partie sur une colline. La pente en est assez douce en quelques endroits, mais rude aussi en d'autres. L'autre partie de la ville qu'on appelle *Saint-Gervais*, à cause de la paroisse de ce nom, est bâtie sur la rive droite du Rhône. Entre ces deux parties de la ville, le Rhône se partage en deux bras, & forme une île de 700 pieds de long, & de 200 de large, qui est toute habitée. Les deux parties de la ville sont jointes à l'île, & par-là l'une à l'autre, par deux grands ponts de bois. Cette ville est grande & très-peuplée. Il y a de très-belles maisons, & plus belles peut-être qu'elles ne devroient être dans une petite (8) République, où il doit y avoir plus d'égalité entre les concitoyens. Les plus belles de ces maisons semblent être autant de monumens élevés à l'honneur de l'industrie & du commerce.

Entre les bâtimens publics, on peut remarquer le Temple de *Saint-Pierre*, qui a été réparé il y a une vingtaine d'années. La façade, décorée de quatre grandes colonnes d'ordre Corinthien en marbre, a quelque rapport avec celle du *Panthéon* de Rome. Dans l'intérieur est le Mausolée de *Henri, Duc de Rohan*, l'un des plus grands hommes & des plus beaux génies de son siècle; il mourut le 13 Avril 1638, dans l'Abbaye sécularisée de *Koenigsfelden*, Canton de Berne, des blessures qu'il avoit reçues le 28 Février, à la bataille de *Rhinsfelden*. Son corps fut porté à Genève, où Marguerite de *Béthune*, fille du grand *Sully*, lui fit élever le magnifique monument qu'on y voit. Le Lecteur lira sans doute avec plaisir les vers suivans, que M. de *Voltaire* envoya en 1758 à M. le Baron de *Zur-Lauben*, pour être mis au bas du portrait de *Henri, Duc de Rohan*, qui est à la tête de ses *Mémoires* (9) & *Lettres sur la guerre de la Valteline*.

Avec tous les talens le Ciel l'avoit fait naître;
Il agit en Héros, en Sage il écrivit.
Il fut même un grand Homme en combattant son maître,
Et plus grand lorsqu'il le servit.

Le célèbre Théodore Agrippa d'Aubigné a aussi un

(6) *Annalium de Gestis Caroli magni* lib. I, p. 138; apud Duchesne, tom. II, inter *Scriptores Hist. Francor.* Lutet. Paris. 1636, in-fol.

(7) *Lettres sur la Suisse*, tom. I, pag. 209. Genève, 1783, in-8°. avec fig.

(8) *L'esprit de commerce, qui fait naître les richesses dans une petite République, a de grands inconvéniens, quand il devient entierement dominant. L'homme accoutumé à déplacer sa fortune, finit par regarder l'Europe entière comme sa patrie.* Cette réflexion de M. de *Sinner*, de Berne (*Voyage dans la Suisse occiden-*

tale, tom. I, pag. 29), peut aussi s'appliquer à Genève & à quelques autres Etats de la Suisse, où l'esprit de commerce a subjugué presque toutes les classes de la société civile.

(9) Publiés pour la première fois, & accompagnés de notes; Genève & Paris, 1758, in-12, en 3 vol. Tous les ouvrages de *Henri de Rohan* sont excellens & très-propres à former de bons militaires: il écrit en grand Général & en habile Politique. Ses Lettres sont très-instructives sur la guerre des
monument

monument dans le Temple de *Saint-Pierre*. Il mourut (10) à Genève en 1630, âgé de quatre-vingts ans. Il s'étoit retiré en cette ville immédiatement après la publication de son Histoire du temps, ou Histoire universelle, qui lui attira la disgrâce de la Cour. Son fils *Constant d'Aubigné* étoit pere de Madame la Marquise de *Maintenon*. Il y a dans le même Temple de *Saint-Pierre*, la Chapelle de la Princesse de *Portugal*, *Amelie de Nassau*, née Princesse d'*Orange*, sœur du Prince *Maurice*, & veuve de *Dom Emmanuel*, fils du Roi *Antoine*. Elle mourut à Genève l'an 1628 : de cette Princesse sont issues quelques Dames qui se sont mariées à des familles du pays de *Vaud*, dans le voisinage de *Genève*, & qui ont laissé une nombreuse postérité. Le Temple de *Saint-Pierre* est non-seulement consacré au culte divin, mais on y assemble le Conseil général de la Bourgeoisie, pour élire les Syndics, & pour tous les objets importans qui regardent le Gouvernement. Tout joignant le Temple, est une Chapelle élevée qui sert d'Auditoire de Philosophie, & près delà une autre Chapelle, qui est l'Auditoire de Théologie, & qui sert à deux Eglises, l'une *Italienne*, & l'autre *Allemande*. Les familles venues d'*Italie* à *Genève*, dans le XVI^e. Siècle, ont toujours conservé une bourse & un ministère, soit pour leur usage, soit pour celui des Profélytes qui viennent de temps en temps d'*Italie*. Outre l'Eglise *Allemande réformée*, il y en a une autre de la même nation, *Luthérienne*; elle s'assemble dans une maison particulière. Outre le Temple de *Saint-Pierre*, il y en a quatre autres, qui servent aux assemblées ordinaires de l'Eglise; savoir celui de *Saint-Gervais*, de *la Magdelaine*, de *Saint-Germain*, & le Temple neuf. On voit dans le cimetière attenant à *Saint-Gervais* le monument des dix-sept Bourgeois qui perdirent la vie dans l'affaire de l'Escalade, le 12 Décembre de l'an 1602, en combattant courageusement contre les *Savoyards* pour la conservation de leur Patrie. On y a joint une (11) Inscription Latine qui marque leurs noms & surnoms. On supprimera ici le détail des Couvens qui existoient à *Genève*, avant le changement de Religion.

A quelques pas du Temple de *Saint-Pierre*, on trouve la Maison de Ville, où l'on a fait de très-belles réparations. On y monte par un escalier qui est tout uni, pavé de petits cailloux, & fait de telle manière, qu'on y pourroit monter à cheval jusqu'au toit. On y voit à l'entrée & dans le vestibule divers Tableaux, avec des inscriptions curieuses. Près de la Maison de Ville on peut voir l'arsenal, qui est bien entretenu, & garni d'armes & de munitions de guerre; on dit qu'il y a de quoi armer douze mille hommes. On y montroit, avant la pacification des derniers troubles en 1782, les échelles des *Savoyards*, leurs lanternes sourdes, leurs pétards & autres machines

qu'ils avoient préparées l'an 1602 pour escalader *Genève*. Mais par reconnoissance pour *Sa Majesté Sarde*, qui en 1782 concourut avec la France & le canton de *Berne*, à rétablir la tranquillité dans *Genève*, par les moyens les plus puissans & en même temps les plus généreux, la République a fait don à M. le Comte de la *Marmora*, Plénipotentiaire du Roi de Sardaigne, de cinq canons aux armes de Savoie, & de tous les instrumens qui pouvoient perpétuer la mémoire des assauts livrés à sa liberté par le Duc *Charles-Emmanuel I.*

D'un autre côté de la ville on va voir le Collège où est la Bibliothèque. J'ai parlé (12) ailleurs de ce trésor littéraire. De la Bibliothèque on peut aller voir l'Hôpital-Général qui a été rebâti magnifiquement. La machine hydraulique qui fournit de l'eau au haut de la ville, est digne de la curiosité du voyageur. Ci-devant il n'y avoit qu'une fontaine ou deux dans *Genève*, & l'on alloit chercher l'eau dans le Lac ou dans le Rhône. Enfin on s'est avisé de faire des fontaines dans toutes les rues, & même des canaux pour conduire l'eau dans les maisons particulières. Pour cet effet on a construit au bord du Rhône une machine à rouages, dont un Ingénieur *François*, nommé *Abeille*, a donné le dessein, & a eu la direction. Cette machine élève l'eau, & la fait tomber dans des aqueducs, d'où elle se distribue par toute la ville. L'Isle du Rhône est ornée d'une tour antique, qu'on croit avoir été bâtie par *Jules-César*, du moins elle en porte le nom.

A un quart (13) de lieue de *Genève*, il y a un banc couvert d'eau en tout temps, qui traverse le lac d'un côté à l'autre, & qui s'étend jusques dans la sortie du Rhône. Son bord supérieur est situé entre le Cap de *Secheron* & le dessous de *Cologny*. Ce banc, que l'on peut avec raison nommer le *grand Banc*, est en partie composé d'une terre glaise fort molle, recouverte en quelques endroits d'un peu de sablon. Le bord du même banc, le plus avancé dans le lac, se nomme le *Travers*. On découvre sur ce banc quelques petits rochers ou grosses pierres, une desquelles est nommée *la pierre à Niton*, que l'on dit avoir été autrefois consacrée à *Neptune*. Au haut de cette pierre se voyoit un trou carré, un peu profond, dans lequel, suivant l'opinion du savant (14) *Spon*, on allumoit du feu, pour y faire fumer de l'encens à l'honneur de ce faux Dieu. Mais ce trou n'a point de rapport avec un autel; il est bien plus vraisemblable qu'avant la réformation il y avoit une croix de bois arborée sur cette pierre & plantée dans ce trou.

Enfin, ce qu'il y a de beau à remarquer dans *Genève*; ce sont ses fortifications, qui servent à la défense de la ville; elles en font aussi l'ornement & l'agrément par les belles promenades qu'on y trouve. Les *Genevois* ont commencé à la fortifier à la moderne; du côté du lac ils ont bordé

montagnes. Il marcha sur les traces de *Sertorius*, dont il avoit appris les exploits dans *Plutarque*, & *M. de Catinat* marcha sur les siennes. Le Duc de *Rohan* joignoit à tant de rares qualités, beaucoup de douceur dans le caractère, des manières affables & gracieuses, une générosité qui a peu d'exemples. On ne remarquoit en lui ni ambition, ni hauteur, ni vue d'intérêt; il avoit coutume de dire, que la gloire & l'amour du bien public ne campent jamais où l'intérêt particulier commande.

(10) On trouve l'épigramme de ce Héros parmi les *Preuves* de l'Histoire Tome II & dernier.

de *Genève* par *Spon*, tom. II, pag. 360.

(11) Ce monument est rapporté dans le premier volume de l'Histoire de *Genève* par *Spon*, pag. 435.

(12) Titre XLVI, section III.

(13) Remarques faites par *M. J. C. Fatio de Duillier*, sur l'Histoire naturelle des environs du lac de *Genève*, pag. 461, dans le second volume de l'Histoire de *Genève*, par *Spon*.

(14) *Spon*, tom. I, p. 13.

tout le port & toutes les avenues de doubles & triples rangs de gros pieux plantés dans l'eau, qui ne laissent qu'un passage étroit aux bateaux, pour entrer dans le port, qui est fermé exactement de grosses chaînes toutes les nuits. Du côté de terre, ce sont des courtines, de bons bastions & autres ouvrages, avec des fossés profonds; il y a un de ces bastions qu'on appelle le *bastion de Hollande*, parce qu'il a été bâti de l'argent que la République de ce nom donna généreusement pour le construire; aussi a-t-on eu soin de conserver le souvenir de cette générosité des *Hollandois*, par une inscription qu'on y voit. Près d'une des portes de la ville, on a la promenade de *Plein-Palais*, qui est une grande plaine bordée d'une triple allée d'arbres, dont une partie ont été plantés par les soins du Duc de *Rohan*, dont nous venons de faire mention. Il y a aussi dans *Genève* plusieurs Cabinets de tableaux qui méritent d'être vus : plusieurs relations ont fait l'éloge de celui de *M. Tronchin aux délices*. *M. Andreas* de *Hanovre*, célèbre dans ses (15) *Lettres sur la Suisse*, le Cabinet d'Histoire naturelle que *MM. de Luc* freres ont formé, & qui contient des morceaux très-rares en pétrifications, &c.

Les armes de *Genève* sont d'or au demi-aigle de sable, parti de gueules à la clef d'argent. Avant de quitter cette ville & de passer à la description de son territoire, nous croyons devoir nommer ici les familles de cette République, les plus illustres par la noblesse de leur extraction. La plus ancienne en date de ce genre, parmi celles qui sont originaires de *Genève* même, est celle de *Fabri* (16). Suivant un certificat du Conseil de la République de *Genève*, du 12 Mars 1679, muni du sceau de la ville, signé par le Secrétaire d'Etat *Dupui*, expédié à la réquisition de *Pierre Fabri*, premier syndic, touchant sa filiation & la qualité de ses prédécesseurs, il est attesté & certifié que la famille des *FABRI* a toujours tenu, de pere en fils, les premiers rangs d'honneur & de dignité en cet Etat, tenue, réputée & qualifiée généralement & par commune réputation pour noble d'ancienneté, ayant toujours vécu noblement. Dans une enquête faite par *Humbert de Grest*, Commandeur de *Saint Pol* en *Dauphiné*, & par *Philibert de Faucon*, Commandeur de *Dole* en *Bourgogne*, de l'Ordre de *Saint-Jean de Jérusalem*, par commission du 3 Décembre 1554, de *Claude de la Sangle*, Grand-Maître de l'Ordre, pour la réception de *François de Barral*, petit-fils de *Pernette Fabri*, il est prouvé par la déposition des témoins, que ladite demoiselle *Fabri*, aïeule dudit *François de Barral*, étoit de noble race de la ville de *Genève*, de nom & d'armes. Cette maison a été anciennement attachée à la Cour des Princes de *Savoie*, & ses services n'ont été interrompus

que par les suites de la réformation, qui occasionnerent des guerres entre les Ducs de *Savoie* & la République de *Genève*; elle a donné trois Evêques & un Archevêque à l'Eglise. *Pierre de Fabri* fut Evêque-Prince de *Genève* en 1377; *Adhémar* le fut en 1385; il confirma les libertés & franchises des *Genevois* en 1387. *François de Fabri*, nommé Evêque de *Cav*, au Royaume de *Naples*, détourna *Sixte-Quint* d'une entreprise qu'il concertoit avec le Duc de *Savoie* sur *Genève*: il étoit l'un des fils de *Pierre de Fabri*, Syndic de la ville de *Genève*. *Jean de Fabri* étoit Archevêque de *Cagliari*, & Primat de la *Sardaigne* & de la *Corse* en 1423. La branche catholique qui se retira à *Turin*, est présentement éteinte, après avoir eu plusieurs illustres alliances. La branche réformée qui est restée à *Genève*, possède la Baronnie d'*Aire-la-Ville*, qui relève du Roi de *Sardaigne*; ses armes sont d'azur, à la bande d'or chargée d'une rose de gueules, accompagnée de deux étoiles d'or.

Les preuves d'ancienne noblesse que fournit la maison de *Gallatin*, à *Genève*, sont prise de dons faits aux Eglises, de fondations de chapelles, possession de terres & de fiefs nobles, comparution aux assemblées de noblesse sous la Cornette blanche de *Savoie*, hommages faits & reçus, vérification en maintenance de noblesse, contrats de ventes & d'achats, alliances, contrats de mariage, &c. dans lesquels actes elle a toujours été qualifiée des titres de *Chevalier*, *Damoiseau*, *Ecuyer*, *Messire*, *Noble*, *noble Seigneur*, &c. Non-seulement cette maison a joui en *Savoie* des distinctions attachées à sa naissance, mais depuis son transplantement à *Genève* en 1510, ceux de son nom qui ont conservé ou acquis des terres en *Savoie*, y ont été reconnus au droit d'en jouir noblement, comme issus de maison originaire de *Savoie* ou d'ancienne noblesse d'extraction, par arrêt de la souveraine Chambre des Comptes de *Chambery* & du Conseil d'Etat de *Savoie*. Elle a fait hommage à *François Ier*, Roi de *France*, en 1535; elle a été reconnue en 1707 pour une ancienne noblesse d'extraction par l'Empereur *Joseph Ier*. Les quatre branches de cette maison ont été reconnues comme nobles par le Roi *Louis XV*, & enregistrées au Parlement de *Dijon*; & sous *Louis XVI* elle a été admise à la distinction de monter dans les carrosses de Sa Majesté. Plusieurs de ses Membres ont eu l'honneur d'être présentés au Roi & à la Famille royale, & de chasser avec Sa Majesté. Une de ses branches (17) a été décorée du titre de *Comte* sans finance, & pour la postérité née & à naître : elle est en possession de prendre la qualification de *Baron*, & le Roi l'accorde dans tous les brevets (18) de ceux de ce nom qui s'attachent à son service. Ses preuves sont consignées dans les archives du

(15) Pages 263-266.

(16) *Spon*, Hist. de *Genève*; *Leu*, Dict. hist. de la Suisse, tom. VII, pages 3-4. Dictionn. de la Noblesse, par *M. la Chesnaie des Bois*, t. XII, pag. 874 & suiv.; & Supplément, pag. 375 & suiv. &c.

(17) *Jean-Louis*, Comte de *Gallatin*, Seigneur de *Vernier*, dans le pays de *Gex*, Chevalier de l'Ordre du Mérite militaire, Colonel au Régiment Royal des Deux-Ponts, & Chambellan du Prince Palatin, Duc des Deux-Ponts.

(18) *Jean*, Baron de *Gallatin*, Chevalier de l'Ordre du Mérite mili-

taire, Capitaine au Régiment Suisse de *Lullin* de *Château-Vieux*, avec le rang de Lieutenant-Colonel. Son pere, *François*, Capitaine au Régiment Suisse de la Cour-au-Chantre, en *France*, fut tué au siège d'*Ostende*, au mois de *Septembre* 1745, à l'attaque du chemin couvert où il commandoit les six Compagnies de Grenadiers qui firent cette attaque, & où il combattit avec la plus grande valeur. Quelques instans avant sa mort, on l'avertit qu'il devoit s'y préparer, & on lui demanda ce qu'il vouloit faire dire à son fils, encore enfant : Qu'il suive mon exemple, répondit-il.

Parlement de Dijon; dans le nobiliaire de France, par le Juge d'armes, & dans le Cabinet du Roi, par le Généalogiste des Ordres; & plusieurs Auteurs (19) parlent avec éloge de ses services (20) militaires. Un acte (21) du 8 Juillet 1258, porte qu'*Halasia*, Abbessé de *Belle-Combe*, avoit reçu de noble Seigneur Jean de *Marcillac*, Chevalier, les quinze livres *vienneses* que le défunt Seigneur Foulques (*Fulcherius*) *Gallatini*, Chevalier, avoit léguées pour son anniversaire. Un détail plus long des titres de cette maison n'est pas compatible avec les bornes prescrites à notre Ouvrage. Ses *armes* sont d'*azur*, à la face d'*argent*, accompagnée de trois globes d'*or*, 2 en chef & 1 en pointe, *lambrequins* de *sable* & de *gueules*, cimier de tournoi, & couronné d'*or*.

Il est encore d'autres maisons à Genève, nobles de race ou illustrées par les services de leurs ancêtres, mais presque toutes étrangères à la République dans leur origine, entr'autres les *Micheli*, *Diodati*, *Turrettini*, qui sont issues de la plus ancienne noblesse de Lucque en Italie; les *Pidët*, Seigneurs de Sergy, qui sont du pays de Vaud; les *Joffaud*, qui sont fortis de la France; les *Pelissary* (22); les *Grenut* (23); les *Lullin* (24); les *du Buisson* (25); les *Budé* (26); les *Lefort* (27), &c. Nous en donnerions volontiers le précis généalogique, si nous n'étions obligés de nous resserrer dans des limites étroites; mais nous ne pouvons nous dispenser de faire ici cette observation, que malgré les désavantages du local & le peu de ressources que les familles nobles de Genève, & en général de la Suisse, tirent de leur pays

pour s'élever & se soutenir, elles trouvent dans leur économie, leur patriotisme & leur goût pour les services militaires, des ressources & des décorations. On pourroit même observer, à l'égard des familles nobles de la Suisse réformée, qu'elles ont plus de désavantage que les familles catholiques pour se soutenir & s'élever; 1^o. parce que les familles réformées sont plus nombreuses que les catholiques, à cause des individus des premières, qui peuvent tous se marier, tandis que ceux des Catholiques qui font partie du Clergé, ne le peuvent point. Les Réformés ne peuvent pas entrer dans les Chapitres ni dans les Ordres de Malte, &c.

Passons à la description du territoire de Genève. Cette ville a eu la satisfaction de voir terminer toutes les anciennes contestations avec la Savoie, par un règlement de limites & un traité avec la Cour de Turin, qui reconnoissoit Genève pour une République libre & souveraine: ce traité (28) est daté de Turin le 3 Juin 1754. Divers territoires ont été échangés en vertu de ce Règlement. Peu d'années auparavant, Genève avoit eu une limitation (29) de territoire avec la France, en Septembre 1749: aujourd'hui le domaine de la République n'a que six lieues environ de surface, en plusieurs portions. L'Observateur françois, qui a publié en 1783 ses *Lettres sur la Suisse*, apprécie (30) de la manière suivante les environs de Genève. « S'ils étoient, dit-il, habités par des » François, ces situations délicieuses seroient ornées par » l'art & par le goût; mais au contraire, s'il étoit possible » de les gâter, les Genevois y réussiroient sans peine,

(19) Guichenon, Histoire de Bresse & du Bugey.

Spon, Histoire de Genève; M. le Baron de Zur-Lauben, Histoire & Code militaire des Suisses au Service de la France; Leu, Diction. histor. de la Suisse, tom. VIII, pages 19-20, &c.

(20) Entre autres traits, on citera les deux suivans:

Nicolas de Gallatin se distingua dans les guerres contre la Savoie, surtout à la retraite de Bernay en 1590, où, conjointement avec le Capitaine de la Maison-Neuve & le Capitaine Lullin, il tint tête aux ennemis, & sauva les débris de l'armée Genevoise. Spon, dans son Histoire de Genève, pag. 375, nomme ces trois Officiers, & fait un éloge distingué de leur conduite dans cette affaire. Louis de Gallatin fut tué à l'escalade de Genève en 1602, où il s'étoit très-distingué avec son frère Jean, ayant repris la porte dont les Savoyards s'étoient emparés pour y faire entrer un corps de troupes; ce qui sauva la République. Voyez Spon, Hist. de Genève, & l'épithaphe gravée sur pierre au Temple de Saint Gervais. Ces deux Officiers s'étoient signalés dans plusieurs combats antérieurs contre les mêmes ennemis.

(21) Original en parchemin conservé à Genève; parmi les titres de la maison de Gallatin.

(22) Cette maison est originaire de la Lombardie. L'un de ce nom, Beltrando Pelizzaro ou Bertrand Pelizzaro, est célèbre dans les fastes de la République de Venise. Il avoit découvert en 1355 la conjuration du Doge Marin Falier: la République le fit noble Vénitien; mais elle le fit mourir en prison, accordant ainsi deux choses si incompatibles, la reconnaissance & l'ingratitude. Telle est la réflexion d'Amelot de la Houssaie, dans son Histoire du Gouvernement de Venise, tom. II, pages 468 & 510. Amsterdam, 1695, in-12, avec fig.

(23) Grenut, & par corruption Grenu; cette famille est connue dès le quatorzième siècle, elle est originaire des Pays-Bas, & a subsisté avec distinction dans les villes de Tournay, Gand, Lille, &c. Elle a contracté des alliances illustres, & a été honorée de plusieurs dignités militaires & civiles. Une branche se retira en Hollande en 1568, pendant les troubles des Pays-Bas, & l'autre en Suisse, vers 1590; d'abord à Morge, dans le pays de Vaud, puis à Genève: cette dernière branche est la seule qui existe actuellement.

(24) Jacques-André Lullin de Château-Vieux, Maréchal de Camp & Armées du Roi, Colonel du Régiment Suisse de son nom, ci-devant

d'Aulbonne, & Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire en 1785; Voyez sur ses services & le nom de Lullin, le Dictionnaire historique de la Suisse par Leu, tom. XII, pages 372-373, & l'Histoire abrégée des Officiers Suisses qui se sont distingués aux services étrangers dans des grades supérieurs; par l'Abbé François Girard, tom. II, pag. 124.

(25) Cette maison est originaire de Rouergue, où elle tient encore un rang très-considérable par son ancienneté, ses domaines, ses alliances, ses charges & ses services. Voyez Leu, ibid. tom. IV, p. 468; Girard, ibid. tom. I, pages 94-95, &c.

(26) La famille de Budé, originaire de Paris, est très-ancienne & noble d'extraction. Elle remonte à l'année 1350; elle a produit des Généraux d'une grande distinction au service du Roi de Sardaigne & à celui de Hollande. Elle descend de Guillaume-François Budé, si connu dans la République des Lettres, Ambassadeur de France à Rome, & Prévôt des Marchands à Paris, qui mourut en 1540. Voyez Leu, ibidem, tom. IV, pages 414-415; Girard, ibidem, tom. I, pag. 90-94, &c.

(27) François le Fort, Chevalier, Général-Maréchal, grand Amiral, premier Ministre de Pierre le Grand, Czar de toutes les Russies, naquit en 1653 à Genève, de Jacques le Fort, Magistrat très-distingué, illustré par sa noblesse (confirmée en 1698 par l'Empereur Léopold), par ses dignités, par sa valeur, & encore plus par son savoir & sa prudence consommée, qui le rendit cher au Monarque le plus difficile à captiver qui fut jamais. Il mourut à Moscou le 14 Mars 1699. Le Czar apprend cet accident par un courier dépêché à Voronitze, où il se trouvoit; il pleure, il gémit & s'écrie: Ah! je perds le meilleur de mes amis, & cela dans un temps où j'avois le plus besoin de lui! Il est mort, ce serviteur fidèle; à qui me confierai-je présentement? Il vient à Moscou, ordonne une pompe funèbre des plus magnifiques; y paroît lui-même en deuil, & la pique à la main; on porte le cadavre à l'Eglise réformée, où M. Stumph pronça une oraison funèbre; & le Czar, fondant en larmes, ordonne qu'on découvre le cercueil, pour donner le dernier baiser à son favori. Voyez la planche 216; Leu, ibid. tom. XII, p. 10-16; Voltaire, Histoire du Czar Pierre le Grand; Girard, ibidem, t. I, p. 255-264, &c.

(28) & (29) On trouve la substance de ces deux traités dans la Topographie de la Suisse, par M. Faesi, tom. IV, pag. 427-437.

(30) Tom. I, pages 229-230.

» par leur peu de connoissance dans les arts, & sur-tout
 » par leur manque de goût. En général, leurs maisons
 » sont ou trop grandes ou des colifichers. Ils ont quelques
 » jardins assez jolis; mais on y trouve toujours quelque
 » chose de barbare qui répugne, & qui fait regretter que
 » tant de dépenses aient été si mal employées. Au reste,
 » l'intérieur des maisons est encore plus maussade: les
 » distributions sont ridicules, & les meubles sont de l'autre
 » siècle, quoique l'Auteur (31) du Voyage historique (32)
 » de la Suisse assure que l'on appelle cela du goût & de
 » l'élégance sans faste. Il ne faut pas sortir de Paris quand
 » on veut trouver de l'élégance; elle y est exilée depuis
 » long-temps, & à peine lui a-t-on permis de se pro-
 » mener vingt lieues à la ronde. Si par hasard elle a fait
 » quelquefois quelques échappées, je puis certifier qu'elle
 » n'a pas pris le chemin de la Suisse ni de Genève. Les
 » plus agréables de toutes ces maisons sont celle de
 » M. Tronchin & celle de M. Pidet. J'ai trouvé à cette
 » dernière un mérite bien rare, celui de rassembler deux
 » genres de vues tout-à-fait différentes; d'un côté on
 » aperçoit le lac, avec une foule de maisons de cam-
 » pagne bâties en amphithéâtre sur ses bords; & de
 » l'autre on voit des rochers & des champs semblables
 » aux déserts de la Thébàide, par leur aridité & l'horreur
 » de leur aspect. L'Arve y promène ses eaux teintes de
 » couleur d'ardoise, & vient s'y réunir au Rhône, qui
 » passe au pied de la terrasse ».

La banlieue de la ville de Genève comprend les pa-
 roisses du *Petit-Saconex* & de *Cologny*, la majeure partie
 du village de *Chêne*, les villages & hameaux de *Mala-*
gnon, *Frontenex*, &c.

Le *Mandement* (33) de *Peney* commence à une petite
 lieue de Genève, & renferme trois lieues dans son cir-
 cuit: ce district est presque entièrement entouré par le
 pays de *Gex*, qui appartient à la France, excepté dans
 le local où le Rhône sépare le terrain d'avec celui de
 Savoie. Le sol de cette Jurisdiction est très-peuplé &
 très-fertile. Tous les trois ans le *Châtelain* qui régit ce
 Mandement, est extrait du grand Conseil de Genève: la
 révision de ses sentences est portée successivement à la
 Chambre des *Appellations* & au petit Conseil de la Ré-
 publique. Ce *Mandement* contient entr'autres lieux, le
 village de *Peney* (34), sur la droite du Rhône, & qui dé-
 pend de la paroisse de *Satigni*, avec les villages (35) de
Chouilly, *Bourdigny* & *Peissy* (36), & le château *Turre-*
in. La paroisse de *Satigni* étoit en 935 située dans le
 Canton dit *Pagus Equestricus*, comme on le voit par
 l'acte (37) de la fondation d'un Prieuré en cet endroit,
 par *Edelgarde* ou *Hildegarde*, veuve d'*Ayrbert*, Comte
 des *Equestres*. Le château & le village de *Turretin* ap-

partiennent, comme fief, aux descendans mâles de Jean
Turretini, à qui la République de Genève le conféra,
 en mémoire des services importans rendus par son frere
 François (38) *Turretini*, Professeur en Théologie, qui
 avoit obtenu en 1661 des Etats généraux des Provinces-
 Unies, une subvention de *soixante-quinze mille florins*
de Hollande, pour augmenter les fortifications de Ge-
 nève. L'acte de la reconnoissance que cette ville montra
 à la mémoire de l'habile Négociateur, fait autant d'hon-
 neur à la bienfaisance de son Souverain qu'à la dextérité
 de François *Turretini*. Son frere Jean donna le nom de
 sa famille au château qu'il bâtit dans le fief que la Ré-
 publique lui avoit concédé; il se nommoit Seigneur de
Turretin, de *Rossey*, *Beaumont*, *Merand*, & co-Seigneur
 du canal entre le lac de Genève & celui de Neuchâtel.

Les autres lieux du *Mandement* de *Peney*, sont la
 paroisse de *Dardagny*, & les villages *Malval*, *Aire-la-*
Ville, le gros village (39) *Ruffin*, près du Rhône, à
 l'endroit où la riviere *la London* s'y jette. Ce dernier
 village, dont une partie dépendoit du pays de *Gex*, fut
 entièrement cédé à la ville de Genève en 1749, par le
 traité de limitation. L'exercice de la Religion catholique
 y a été conservé sous la protection du Roi de France,
 & il y a une Eglise catholique, desservie par un Curé:
 mais la plupart des habitans sont Réformés, & de la
 paroisse de *Dardagny*.

Le *Mandement* de *Jussy* (40) est régi par un *Châte-*
lain, extrait tous les trois ans du grand Conseil de Ge-
 nève. Ce *Mandement*, situé à l'extrémité du Bailliage de
Gaillard, qui appartient aussi à la ville de Genève, est
 limitrophe du Chablais & du Faucigny, & a près de
 deux lieues dans sa circonférence. Il est très-peuplé, mais
 il manque d'eau, c'est un pays de chasse. On y trouve
 la paroisse de *Jussy*, qui est considérable par son étendue.
 Les autres lieux sont la paroisse *Monia*, le château, *le*
Crêt, &c.

Terres (41) de *Saint-Victor* & du *Chapitre*. On appelle
 ainsi plusieurs districts qui appartenoient autrefois à l'Ab-
 baye de *Saint-Victor* & au haut Chapitre de Genève, &
 qui ont été cédés à la République de ce nom par divers
 traités, depuis le changement de Religion arrivé en cette
 ville. La royale maison de Savoie, qui y avoit conservé
 des droits considérables, voulut finalement couper ra-
 cine à tous les démêlés qui pourroient s'élever encore,
 en réglant, par un traité conclu avec la République le
 3 Juin 1754, les limites respectives, & en échangeant
 divers territoires, sur lesquels la pleine & entière souve-
 raineté fut cédée à perpétuité à celui des deux Etats qui
 les obtenoit pour sa part. Les districts qui échurent à la
 République sont situés dans les Bailliages de *Gaillard*

(31) M. de Sinner.

(32) Tom. II, pag. 36-37. M. de Sinner terminoit ainsi son tableau:
 « En général, les campagnes des environs de Genève ont tous les agré-
 » mens que l'art & la nature peuvent réunir, si vous en exceptez un
 » seul point; c'est les eaux jaillissantes & les fontaines, qui manquent
 » absolument dans les environs ».

(33) *Leu*, *ibid.* tom. XIV, pag. 428-429.

(34) Le même, *ibid.* tom. XVI, p. 106. Voyez *Museum helveticum*, Sep-
 tembre, 1784, pages 271-273.

(35) *Chouilly*, en latin *Cauliacum*.

(36) *Peissy*, en latin *Peliciacum*.

(37) *Apud villam Satiniatis, quæ est in pago equestrico*.

(38) *Spon*, *Hist. de Genève*, tom. I, pag. 518-519.

Leu, *ibid.* tom. XVIII, pag. 376 & 382-383, &c.

(39) *Leu*, *ibid.* tom. XV, pag. 583-584.

(40) Le même, *ibid.* tom. X, pag. 651.

(41) Le même, *ibid.* tom. V, pag. 219-220; tom. VIII, pag. 319 &
 353; & tom. XVIII, pag. 528-529.

& Ternier en Savoye : le Magistrat qui en a l'administration, & qui est choisi dans le grand Conseil, se nomme le Juge de Saint-Victor & du Chapitre. Voici quels sont les endroits démembrés du Bailliage de Ternier ; les paroisses & villages Avouilly, Cartigny, Onex & Saint-George. La paroisse de Chancy ou Chanfy, située à la gauche du Rhône, contre Colonges, est un démembrement de la Baronnie de Gex. Le Roi Henri IV en avoit gratifié, par lettres, la République en 1601 ; mais comme ce don, qui n'avoit pas été enregistré au Parlement, pouvoit être sujet à révocation, le Roi Louis XV, héritier de la générosité de son auguste quadrisaïeul, voulut bien confirmer la donation dans son Traité de limites conclu en 1749 avec la République. Les districts qui sont dans le Bailliage de Gaillard en Savoye, & qui appartiennent à la ville de Genève, comme tirés du Chapitre de Saint-Victor, sont la paroisse de Gy, celle de Vandœuvre (42), les villages de Sionet & Miolans. Le Chapitre de Saint-Victor existoit avant la réformation, dans le faubourg de ce nom, à Genève : c'étoit un riche Prieuré de Bénédictins de l'Ordre de Cluni, fondé (43) en 1005 par Hugues, Evêque de Genève, neveu de l'Impératrice sainte Adelaïde, à l'honneur de Saint-Victor, Martyr de la Légion Thébéenne, dont les Reliques

avoient été transportées de Soleure vers l'an 495, par les soins de la Princesse Sédulèbe, fille de Chilperic, Roi de Bourgogne, dans l'Eglise que Domitien, Evêque de Genève, avoit érigée à l'honneur du même Saint vers l'an 460. J'indique dans une note (44) les autorités qui prouvent ces fondations. Le Prieuré de Saint-Victor fut rasé, avec le faubourg du même nom, en 1534, pour employer le terrain à fortifier la ville.

La République de Genève possède encore un district limitrophe du lac, & qui a une demi-lieue de longueur & de largeur. On y trouve le village de Malagni, près de Genton, dans le pays de Gex. Le Roi de France en céda la pleine souveraineté à la ville de Genève, par le traité de 1749, sous la réserve que la Religion catholique pourra y être exercée. Ce même district comprend la Paroisse de Gentou, sur le chemin de Coppel : ici croît un vin rouge de bonne qualité. Tout ce district, parsemé d'agréables maisons de campagne, est sous la Jurisdiction du Châtelain de Jussy.

Plus loin, le long du lac, presque à moitié chemin, entre Coppel & Nyon, est un autre district, de la même étendue que le précédent, & qui appartient à la République, sous la Jurisdiction du Châtelain de Jussy. On y trouve la paroisse de Seligny ou Celigni, la Coudre, &c.

(42) A une demi-lieue de Genève. Voyez *Leu*, tom. XVIII, pages 434-435.

(43) L'acte de fondation se trouve dans le Cartulaire de Cluni, coté B, pag. 13, n°. 45. Une copie de cette chartre, avec les remarques du savant Vallaisan M. de Rivaq, a été insérée dans le second volume du Recueil qui a pour titre, *Cartæ Burgundicæ, Sabaudicæ & Helveticæ*, pages 9-10; msc. in-fol. dans la bibliothèque de M. le Baron de Zurlauben, à Zoug.

(44) *Fredegarîi*, Chron. cap. XVII & XXII.

Stumpfîi, Chron. Helvet. lib. VII, cap. XXV, p. 224, primæ editionis.

Simlerus, de Rep. Helvetior. lib. I, p. 28, in Thesaurio Historiæ Helveticæ.

Spon, Hist. de Genève. tom. I, p. 16, 23 & 27.

Besson, Mém. pour l'Hist. Eccles. des diocèses de Genève, Tarantaise, &c. pages 93-95.

Rivaq, Eclaircis. sur le Martyre de la Légion Thébéenne, pag. 17-18; *Vita sanctæ Adelfeidis Imperatricis*, Auctore Odilone, Abbate Cluniacensi. *Vita sancti Odilonis, Abbatis Cluniacensis*, Auctore anonymo, in bibliotheca Cluniacensi, p. 1820; edit. *Quercetana*. Lutetia Parisior. 1614, in-fol. cum fig.

